

fouillis fiscal. S'ils considèrent que 120 millions de dollars est une bonne somme de départ à payer pour empêcher l'inflation de faire passer les contribuables dans des tranches fiscales supérieures, ils se frayeront un chemin jusqu'au ministre des Finances pour le pousser à accepter le plan Stanfield du dollar constant. Les premiers ministres conservateurs de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et de l'Alberta viendront sans aucun doute en tête du cortège. Pour sa part, le gouvernement fédéral doit décider si, à un moment où le chômage est le problème numéro un—signalé par le chef de l'opposition, reconnu par le gouvernement et combattu de manière significative par le budget—le meilleur moyen d'utiliser ces recettes qui, selon ses premières estimations, s'élèveront à presque 500 millions de dollars par an, est de les consacrer à un programme qui, en dépit de toute recommandation, ne favorisera aucunement la création ni le maintien d'emplois.

Le chef de l'opposition a parlé de façon très péjorative de l'augmentation réalisée du fait de l'indexation prévue au budget et récemment adoptée par le Parlement. Cette augmentation est certainement faible, en regard des perspectives qu'il fait miroiter dans son communiqué du 18 mai. Elle ne peut pas se comparer à la réduction d'impôts de \$30.67 par mois qu'il voudrait accorder pour l'année en cours au contribuable dont le revenu est de \$40,000, mais elle est plus proche de la réduction de \$3.33 par mois qu'il envisage pour celui qui gagne \$10,000 par an et de la réduction de \$2.42 par mois prévue pour le contribuable au revenu de \$8,000. Il y a aussi les \$2.17 par mois pour son spécimen de \$6,000 et la somme magnifique de \$7 par an, soit 58 cents par mois, pour celui dont le revenu est de \$5,000 par an. On doit se demander s'il passera à l'histoire plutôt comme «Bob aux trente dollars» aux yeux du contribuable à \$40,000 au «Bob aux 58 cents» aux yeux de celui à \$5,000.

La poussée inflationniste que représente l'ensemble des propositions du chef de l'opposition justifie pleinement les critiques à l'égard de son programme. Il n'entrerait en vigueur pour une année financière entière qu'en 1973-1974. Cette année subirait les conséquences du coût pendant une année entière du régime du dollar invariable, et du coût pendant neuf mois de la prolongation de la surtaxe de 3 p. 100. En comparaison, en 1972-1973, il n'en coûterait qu'un quart de cette somme pour appliquer les mesures. D'après nos estimations qui tiennent compte de cette donnée, les frais du gouvernement fédéral qui s'élèveront à 380 millions de dollars en 1972-1973, atteindraient les 740 millions en 1973-1974. Notons que cette augmentation survient en dépit de la fin de la réduction d'impôt de 2 p. 100 qui, selon lui, coûterait 134 millions de dollars en 1972-1973.

Voici le détail de ces chiffres: les changements dans les pensions pour l'année 1973-1974, 107 millions; prolongation de la réduction d'impôt de 3 p. 100, 255 millions; le recours à la méthode du «dollar constant», 375 millions. Si, aux prévisions de caisse du gouvernement pour 1973-1974, nous ajoutons près de trois quarts de milliard de dollars aux dépenses qui découlent de l'administration du budget actuel, nous tombons dans une manœuvre qui risque d'être très inflationniste. La proposition du chef de l'opposition contribuerait donc à accroître le taux de l'inflation, à moins qu'elle ne s'accompagne d'une augmentation d'impôt ou d'une réduction des dépenses au titre des autres programmes.

Ces propositions semblent s'inspirer de l'idée qu'on se fait que le secteur public de l'économie profiterait de

l'inflation, celle-ci lui apportant des revenus supplémentaires qui lui permettraient de financer ses nouveaux programmes de dépenses. Ces idées sont d'une inconscience flagrante, bien sûr, chez un homme qui se plaint depuis quelques mois des excès de zèle du gouvernement dans sa lutte contre l'inflation. La commission Carter a examiné dans le détail la théorie du dollar constant. Voici la conclusion à laquelle elle a abouti, dans le tome 2 de son rapport, à la page 40:

Ce serait une grave erreur, croyons-nous, de lier les paiements de transfert et les dégrèvements à un indice des prix de façon à ce qu'ils augmentent automatiquement au rythme de l'inflation, car on affaiblirait gravement et on détruirait peut-être l'une des meilleures armes dont nous disposons contre l'inflation, celle que constituent les stabilisateurs automatiques incorporés au régime actuel des impôts et des dépenses publiques.

Elle ajoute plus loin:

Le corollaire de cette proposition est que la structure générale des impôts ne devrait pas s'adapter automatiquement aux changements du niveau général des prix. Les impôts devraient frapper les revenus mesurés en dollars courants, y compris l'augmentation de la valeur marchande des actifs des contribuables, et il ne faudrait pas tenter d'introduire des rajustements automatiques fondés sur les variations du pouvoir d'achat du dollar. Un régime d'imposition qui ne taxerait que l'augmentation du pouvoir «réel» d'achat des contribuables causerait un tort irréparable à l'élément de stabilité incorporé à notre système.

L'emploi est prioritaire, et c'est bien ce qui ressort du budget. Le taux de croissance réelle de l'économie canadienne pendant tout 1971 s'est élevé à 5½ p. 100; au cours du deuxième semestre seulement, il a dépassé les 6 p. 100. Je renvoie les députés à la page 59 du rapport intitulé «Perspectives de rendement de l'économie» que publiait le Conseil économique du Canada en octobre 1971:

Il ressort de nos estimations qu'il faudrait un taux de croissance de plus de 6 p. 100 par an, pendant les trois années à venir, pour que l'économie se rapproche de son plein potentiel de production, c'est-à-dire pour que le taux de chômage se réduise à 3.8 p. 100 de la main-d'œuvre.

• (1540)

Sans adopter leurs critères, il ne fait pas de doute que les diverses mesures prises par le gouvernement dans la conduite de l'économie nous ont amenés à portée de tir des objectifs établis par le Conseil économique.

La latitude—évaluée à près d'un milliard de dollars—dont disposait le ministre des Finances dans les limites de la responsabilité fiscale pour élaborer son budget du 8 mai tient surtout à la reprise rapide de notre économie. Il a pris presque toute cette latitude pour accomplir deux choses: il a consacré environ 350 millions de dollars à améliorer le sort de ceux qui, dans notre société, sont le moins en mesure de négocier, c'est-à-dire les vieillards et les infirmes; puis il a consacré 500 millions de dollars environ à la création d'emplois dans le secteur privé.

Les changements les plus importants apportés à l'impôt sur les sociétés s'appliquent aux industries de fabrication et de transformation, mise à part l'importante disposition relative à l'amortissement rapide et à l'admissibilité à la déduction pour épuisement dont bénéficie l'industrie minière pour le coût de l'outillage neuf servant à raffiner le minerai jusqu'à l'étape du métal primaire. Le gouvernement estime que, dans l'ensemble, nos industries extractives disposent à l'heure actuelle d'encouragements fiscaux suffisants pour maintenir un bon niveau de prospection et de forage.

Nos industries de services ont également un rendement satisfaisant. De par leur nature même, ces industries ont beaucoup moins à souffrir que celles de la fabrication et